

**DÉLIBÉRATION N°2024-2025\_006  
du Conseil académique de l'Université Marie et Louis Pasteur**

**Séance du mardi 13 mai 2025**

**3. Élection du vice-président étudiant**

La délibération étant présentée pour décision.

**Informations générales relatives à la séance**

Effectif statutaire : 80  
Membres en exercice : 79  
Quorum : 40  
  
Membres présents : 56  
Membres représentés : 8  
Total : 64

**Vu** le code de l'éducation, en particulier ses articles L. 712-4 et L. 712-6-1.

**Vu** les statuts de l'Université Marie et Louis Pasteur, en particulier son article 15.

Conformément aux statuts de l'Université Marie et Louis Pasteur, le vice-président étudiant est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés par les membres du conseil académique parmi les membres usagers élus du conseil académique pour la durée du mandat qu'il détient dans l'une des commissions.

Après appel à candidatures en séance, M. Sina-Deu ANATE, M. Victor ANTOINE et Clément TERRASSON se sont portés candidats.

Les membres du conseil académique, présents et représentés, ont procédé en séance à l'élection du vice-président étudiant.

**1<sup>er</sup> tour**

Nombre d'électeurs : 79  
Votants : 64  
Membres votants présents : 56  
Membres votants représentés : 8  
Refus de vote : 0  
Blancs ou nuls : 5  
Suffrages valablement exprimés : 59  
Majorité absolue des suffrages exprimés : 30  
  
Sina-Deu ANATE : 44 voix  
Victor ANTOINE : 6 voix  
Clément TERRASSON : 9 voix

M. Sina-Deu ANATE obtient la majorité absolue des suffrages exprimés et est donc élu vice-président étudiant de l'Université Marie et Louis Pasteur.

Fait à Besançon, le 13 mai 2025

**Le Président de l'Université Marie et Louis Pasteur  
Hugues DAUSSY**

